

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Dominique PELLERIN. Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

Le conseil municipal approuve le PV de la réunion du 07 juillet 2025.

Le maire demande aux élus de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour l'approbation de la Charte du PNR Brenne (accord du conseil municipal pour ce point à délibérer).

- APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

Tous les quinze ans, le classement « Parc naturel régional » est remis en jeu : le Parc révise sa Charte. Un bilan de l'action du Parc et un état des lieux du territoire sont réalisés. Ces travaux constituent le socle d'un nouveau projet de Charte construit localement en concertation avec tous les acteurs du territoire (collectivités, habitants, organismes professionnels, acteurs économiques, associatifs, chambres consulaires, etc.).

En 2022, le Parc naturel régional de la Brenne a entamé son 3ème renouvellement de Charte : cette nouvelle Charte s'appliquera de 2025 à 2040.

10 nouvelles communes rejoindront les 51 qui constituent l'actuel Parc : ce sont les communes de la CdC MOVA.

Ci-dessous un extrait du résumé de projet de Charte (disponible sur www.parc-naturel-brenne.fr/revision-de-la-charte/les-documents)

« Le futur souhaité repose sur une ambition : « Un territoire vivant », clé de voûte, organisée en 3 axes complémentaires. Ces axes traduisent l'ambition politique et structurent le cadre stratégique de la Charte 2025 - 2040. Ils sont déclinés en 11 orientations, elles-mêmes en 30 mesures.

Ce territoire vivant doit être en premier lieu un territoire à la biodiversité renforcée, préservant et prenant soin du vivant sous toutes ses formes. Cette vocation doit trouver un nouveau souffle et permettre de protéger le vivant, en s'attachant à comprendre, observer comment le vivant s'adapte et évolue, pour pouvoir l'accompagner. Ce renforcement de la biodiversité implique une préservation de la ressource en eau et de la qualité des milieux liés à l'eau. L'ambition de la nouvelle Charte du Parc est également de favoriser des paysages vivants, avec l'eau comme marqueur. L'affirmation de la diversité des paysages est un élément fort en particulier dans le cadre de l'extension du périmètre. Il convient également de noter la diversité des patrimoines bâti et vernaculaire qui marque l'identité du territoire et la richesse de sa géologie. L'ambition du projet vise par ailleurs à favoriser la transmission des connaissances, l'éducation au territoire, la capacité à innover, à se transformer. Un projet vivant, c'est enfin se donner les moyens de conduire les actions en bonne intelligence collective, en mobilisant tous les acteurs ressources du territoire, dans une démarche agile, adaptative aux enjeux et défis qui se posent d'ores et déjà et ne manqueront pas de se poser.

Du fait de la pluralité de ses missions et de ses actions (environnement, tourisme, santé, agriculture, habitat, paysages, culture...), une mesure transversale aux 3 axes a été définie pour organiser la résilience du territoire face aux effets du changement climatique. »

Après délibération, le conseil municipal approuve la Charte du Parc qui s'appliquera jusqu'en 2040.

- SUBVENTION AU VELO CLUB BLANCOIS

L'association du Vélo Club Blanchois a fait parvenir en mairie une demande de subvention ; cela concerne la course cycliste qui a eu lieu le 26 juillet. Après délibération, le conseil municipal octroie une subvention de 300 euros à ce club cycliste.

- QUESTIONS DIVERSES

Assainissement du café communal : La fosse septique du restaurant se bouche fréquemment ; le bac dégraisseur avait été enlevé, car non fonctionnel du fait de sa mauvaise implantation par rapport à la fosse septique. Cela n'a pas résolu le problème. Le conseil charge le maire et son adjoint de rechercher une solution pour pallier ce problème. Par ailleurs, il faudrait prévoir un lieu de compostage pour le restaurant afin d'améliorer l'évacuation des restes alimentaires.

Logement communal de Chéniers : L'entreprise en charge de la réalisation du DPE n'a toujours pas envoyé son rapport à la mairie. Sans ce document, la commune ne peut pas louer le bien. Le maire rappellera ce prestataire,

Site internet de la mairie : Les pages d'actualités récentes sont mises à jour ; en revanche, il faudra prendre le temps de reprendre des pages plus anciennes afin d'actualiser le site. La secrétaire prendra également contact avec le prestataire d'Intramuros ou d'AB Production pour voir s'il est opportun d'envisager une refonte du site.

Noël des enfants : Les élus souhaiteraient que cette animation ait lieu en décembre. Le secrétariat contactera les artistes locaux pour connaître leurs disponibilités.

Comme chaque année, la commune prendra un ou deux sapin(s) à la coopérative scolaire, mais elle commandera également 2 autres sapins de plus de 4 mètres à installer à Sacierges et à Chéniers (commande à passer à une entreprise de St Aigny).

Comparatif des locations du gîte et des salles communales : La fréquentation du gîte communal a chuté cette année. Les élus souhaitent promouvoir le gîte : annonces style Airbnb ou le bon coin, ou tout autre moyen de promotion. Les années 2023 et 2024 ont été de très bonnes années en termes d'occupation : cela correspond à la période de création du réseau public de la fibre.

Divers : Il reste à commander des drapeaux (puisque 2 ont été dérobés en mai !), des cailloux pour empierrement de certains chemins, un panneau STOP pour le carrefour (route de Prissac – rue du Sabotier)

Fin de séance : 22h00 -